

AAIHP : l'acronyme... et l'esprit doivent perdurer !

Rappelez-vous, le décret du 7 mars 1964 a supprimé le concours de l'Externat des Hôpitaux et instauré le recrutement sur les notes de la deuxième année de médecine. Les premiers sont nommés externes des hôpitaux de Paris, avec les mêmes prérogatives, droits et devoirs que leurs prédécesseurs nommés au concours.

« L'externat pour tous » - synonyme de l'externat pour personne et donc de la mort de l'externat - était demandé de façon récurrente depuis le début du XIX^e siècle. Finalement, ce sont les événements de mai 1968 qui emportent le morceau. Les décrets de 1969 et 1970 consacrent la disparition de l'externat et instaurent le statut d'étudiant hospitalier ¹.

L'appellation « externe » de l'étudiant hospitalier a la dent dure puisqu'elle fait encore partie de notre vie quotidienne hospitalière. Il n'en reste pas moins que l'entité « Externe des Hôpitaux de Paris » a bel et bien disparu, l'association des externes et anciens externes des Hôpitaux de Paris ayant sombré conjointement.

Après 215 ans d'élitisme médical, entamée en 2004 et définitive en 2017, la mise en route de la toute dernière réforme du troisième cycle - ex-période de l'internat des hôpitaux - a mis un terme à une tranche de vie médicale française.

- Pour le maintien de l'esprit de compagnonnage et pour un enseignement d'excellence seul garant d'une médecine de qualité ;
- Pour le maintien de la solidarité entre générations, le soutien des plus jeunes dans leur cursus universitaire et dans leurs travaux de recherche ;
- Pour un constant dialogue entre médecine publique et libérale ;
- Pour continuer de croire en la force des valeurs des hommes et des femmes qui ont fait l'Internat des Hôpitaux de Paris, pour tous nos anciens ;
- Pour toutes ces raisons, votre association des Anciens Internes des Hôpitaux de Paris a lancé la réflexion pour son processus de « reconstruction » à la lumière de la disparition actée d'un modèle de formation des spécialistes médicaux, refondu dans un moule européen du XXI^e siècle qu'aucun d'entre nous n'aurait pu anticiper.

Votre participation comme membre bienfaiteur est attendue, vos idées et suggestions sont bienvenues, l'AAIHP n'abandonne pas ses jeunes confrères en formation de troisième cycle.

Soutenez l'AAIHP *

Référence

¹ *Fonctions et privilèges des externes des hôpitaux de Paris (1802-1968)*, J Poirier Rev Prat, 64 : 142-5.

(Editorial inspiré de l'ouvrage de J. Poirier, *L'externat des hôpitaux de Paris (1802-1968)* Collection Histoire des sciences, Paris, Hermann, 394 p. ISBN :978-2-7056-8426-6.) ■

*

5 mn vous suffisent pour soutenir l'AAIHP en 2019 (CB et Virement) sur www.aaihp.fr ■

L'internat de Paris 95

2

Auteur



Emmanuel Chartier-Kastler

(Promotion 1984)
Président de l'AAIHP
PU- PH
Hôpital Universitaire
de la Pitié-Salpêtrière,
AP-HP.
Médecine Sorbonne
Université.